



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 15 mars 2022

Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) : remise du rapport Rivoire et lancement de nouvelles expérimentations de parcours simplifiés

A l'occasion de la remise du rapport sur la VAE réalisé par Claire Khecha, Yanic Soubien et David Rivoire, le ministre de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports, la ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion, la ministre de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, ainsi que la ministre déléguée chargée de l'Autonomie, ont dressé un bilan de l'expérimentation dans le secteur du grand âge, qui avait débuté en 2021, et annoncé le financement à hauteur de 15 millions d'euros d'une nouvelle expérimentation.

Vingt ans après sa création, la nécessité de réformer le système de VAE

Créée en 2002, la VAE porte l'ambition de valoriser et reconnaître les compétences acquises au cours de la vie. En permettant l'obtention d'un titre, d'un diplôme ou d'une certification, sans passer par une formation « académique », il s'agit d'affirmer que **tout n'est pas joué à l'issue de sa formation initiale**, mais que l'on apprend, que l'on se professionnalise, que l'on acquière des compétences tout au long de sa vie.

Dans un contexte de relance de l'économie, la VAE joue un rôle essentiel de **reconnaissance des compétences acquises pour accéder à l'emploi, progresser dans sa carrière ou évoluer** ; elle permet également de répondre aux attentes de nouveaux publics, parmi lesquels les personnes éloignées de l'emploi, peu ou pas

qualifiées, ainsi que des actifs alternant périodes d'emploi et périodes de chômage. Pourtant, son usage reste trop limité ; les démarches pour y accéder demeurent complexes et l'accompagnement n'est pas continu.

Vingt ans après la création de la VAE, le rapport de Claire Khecha, Yanic Soubien et David Rivoire remis ce jour identifie les freins et formule des préconisations pour, à la fois, **réformer le système actuel et, plus largement, ouvrir la VAE sur un système de reconnaissance plus globale.**

Une première expérimentation aux résultats prometteurs

L'expérimentation, qui cible le secteur du grand âge dont les besoins en recrutement sont importants, s'est appuyée sur **cinq certificateurs** (ministères du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion, des Solidarités et de la Santé, de l'Agriculture, le GIP Occitanie Croix Rouge et la branche du salarié du particulier employeur). Elle a reposé sur la **définition de parcours plus simples et plus lisibles, avec pour objectifs la réduction des délais et la simplification des démarches administratives**, tout en préservant l'exigence et la qualité de la preuve des compétences détenues.

Quatre mois après, les résultats sont au rendez-vous. Sur la cohorte accompagnée jusqu'à la présentation du jury, **86% ont obtenu une validation totale ou partielle de la certification visée**, dont 62 % en totalité, sur une durée moyenne de 4 mois contre 16 mois en moyenne dans les parcours de droit commun. Tous les candidats ayant obtenu une validation partielle ou qui ont abandonné pendant le parcours sont accompagnés dans le cadre d'un conseil en évolution professionnelle (CEP).

Sur la base de ces résultats, il s'agit maintenant de **tester à plus large échelle ces axes d'évolution** de la VAE avec :

- **un élargissement aux salariés, aux aidants et pairs familiaux** en plus des demandeurs d'emploi et avec un volet spécifique à destination **des réfugiés** ;
- **de nouvelles certifications**, notamment sur les premiers niveaux des métiers du soin (aide-soignante) et les métiers de la petite enfance ;
- **la création d'un véritable portail de service public unifié** qui fera le lien entre candidats, certificateurs, accompagnateurs, prescripteurs et financeurs, dans le cadre d'un nouveau service en ligne incubé par [beta.gouv](https://beta.gouv.fr).

Pour ce faire, les ministres ont annoncé le financement à hauteur de 15 millions d'euros d'une nouvelle expérimentation avec pour objectif 3000 parcours accompagnés.

« La validation des acquis de l'expérience est une des 4 voies d'accès aux diplômes de l'éducation nationale. Aux côtés de la voie scolaire, de l'apprentissage et de la formation des adultes, la VAE a une place qui doit être croissante car elle permet de reconnaître pleinement les compétences professionnelles des salariés. Aujourd'hui, le besoin en compétences dans certains secteurs, nous conduit avec l'élargissement de l'expérimentation déjà engagée, à contribuer à ces travaux sur d'autres champs et d'autres certifications et à poursuivre la réflexion sur l'évolution de la VAE dans un cadre

de gouvernance partagée », a déclaré **Jean-Michel Blanquer**, ministre de l'Education Nationale de la Jeunesse et des Sports.

« La VAE est un outil formidable qui permet à tous d'accéder à une qualification et qui sécurise les parcours professionnels des individus. Forts des premiers résultats de l'expérimentation REVA, nous avons décidé d'aller plus loin avec une nouvelle vague d'expérimentation qui s'élargit aux salariés et à de nouvelles certifications. Nous voulons confirmer les principes déjà testés dans REVA : accompagnement, simplification, dématérialisation. Avec ce triptyque, nous inversons la logique actuelle pour une future réforme de la VAE fondée sur la reconnaissance de l'expérience tout au long de la vie » a précisé **Elisabeth Borne**, ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion.

« Face aux besoins des territoires, aux perspectives des métiers à l'horizon 2030, nous devons, en associant tous les acteurs, poursuivre et amplifier la réflexion pour donner enfin toute sa place à la validation des acquis de l'expérience. Notre ambition pour cela, c'est de diversifier les voies de formation, de l'évolution dans les carrières et de la promotion tout au long de la vie. Cela implique de jouer pleinement avec la carte de l'innovation, de la simplification et de la coopération entre les acteurs de la formation initiale et de la formation continue. » a souligné **Frédérique Vidal**, ministre de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.

« Faciliter la VAE dans le secteur du grand âge, c'est développer encore davantage les passerelles vers ces métiers d'avenir et c'est mieux valoriser les compétences requises pour les exercer, tout au long d'une carrière. Il était indispensable de lever les derniers freins pour que la VAE puisse jouer un rôle majeur pour l'attractivité des métiers du grand âge et dans la réponse aux problèmes de recrutements du secteur », a déclaré **Brigitte Bourguignon**, ministre déléguée, chargée de l'Autonomie.

« Notre choix, c'est de réformer par l'expérimentation, de tester à petite échelle avant de généraliser, de parier sur l'ingéniosité des acteurs, de prendre en compte le retour des utilisateurs, de ceux qui se lancent dans cette formidable aventure, pour ajuster et apporter un service « sur mesure », a expliqué **Carine Seiler**, Haut-Commissaire aux compétences.

Secrétariat presse et communication :

Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion

Mél : sec.presse.travail@cab.travail.gouv.fr

Ministère de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports

Mél : spresse@education.gouv.fr

**Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche
et de l'Innovation**

Mél : presse-mesri@recherche.gouv.fr

Ministère des Solidarités et de la Santé

Mél : sec.presse.autonomie@sante.gouv.fr

Conformément à la loi informatique et libertés du 06/01/1978 (art.27) et au Règlement Général sur la Protection des Données (Règlement UE 2016/679) ou « RGPD », vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant. Vous pouvez exercer vos droits en adressant un e-mail à l'adresse DDC-RGPD-CAB@ddc.social.gouv.fr.